

LE 1er VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : MASTER 1

Mention Informatique

Parcours Informatique

Président du Jury

M. Jean DIATTA

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : :

M. Remy COURDIER
M. Dominique GAY
M. David GROSSER
M. Denis PAYET
M. Olivier SEBASTIEN
M. Anil CASSAM CHENAI
M. Christophe DECLERCQ

Professeur d'Université
Maître de conférences
Maître de conférences
Maître de conférences
Maître de conférences
Maître de conférences
Maître de conférences

Article 2 :

La Direction générale Général des Services et Mme Brigitte GRONDIN PEREZ Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

08 MARS 2024

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président chargé de la formation et de la recherche



Jérôme GARDODY